

# Règlement Particulier des épreuves

## CAP SUR GRENADE 2022

**5 et 10 km de Grenade sur route, courses nature 8 et 17 km, randonnée et courses enfants du samedi 18 juin 2022**

L'Association « Enfile tes baskets » organise la 16<sup>ème</sup> édition des courses pédestres « **CAP sur Grenade** », le **18 juin 2022 à Grenade sur Garonne (31)**.

### Épreuves de CAP sur Grenade :

5 épreuves sont proposées + 2 courses enfants :

- 2 courses enfants de 750m et 1500m (0m D+) : départs 18h et 18h10,
- Course nature de 17 km (30m D+) : départ 18h30,
- Course nature de 8 km (20m D+) : départ 18h45,
- Randonnée de 8 km (20m D+) : départ 17h45,
- Course sur route de 10 km (20m D+) : départ 19h00
- Course sur route de 5 km (10m D+) : départ 19h00

### Age minimum accepté pour participer aux épreuves proposées :

Les courses nature et sur route sont ouvertes à tous les licenciés ou non licenciés :

- nés en 2004 ou avant pour la course nature de 17 km,
- nés en 2006 ou avant pour le 10 km et la course nature de 8 km,
- et nés en 2008 ou avant pour le 5 km.

Les départs des courses sur route et nature seront donnés sur la piste de roller à Grenade sur Garonne (31) et l'arrivée se fera sous la halle de Grenade, sauf pour les courses enfants (départ et arrivée halle de Grenade).

Les courses enfants sont ouvertes aux enfants :

- nés entre 2013 et 2015 pour la course de 750m
- nés entre 2009 et 2012 pour la course de 1500m

Les départs et arrivées des courses enfants seront donnés sous la halle de Grenade. L'engagement est gratuit et le certificat médical facultatif car il n'y a pas de classement officiel. Un goûter leur sera proposé à l'issue de la course et des cadeaux récompenseront tous les arrivants.

La randonnée est ouverte à toute personne majeure. Les mineurs sont autorisés uniquement s'ils se trouvent accompagnés d'une personne majeure.

### Certificat médical et licence :

Les participations aux courses sur route des 5 km et 10 km, et aux courses nature de 8 km et 17 km sont soumises à la **présentation obligatoire par les participants à l'organisateur** :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la

date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans). Les certificats originaux (ou les copies de certificat médical) ne seront pas rendus aux participants.**

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie

#### **Autorisation parentale pour les mineurs :**

Une autorisation parentale sera demandée pour tout mineur en date du jour de la course, participant à une des épreuves de CAP sur Grenade (course route de 5 km ou 10 km, ou course nature 8 km ou 17 km, ou randonnée 8 km) ou « course enfant » du 18 juin 2022. Cette autorisation est incluse dans le bulletin d'inscription, qui devra être obligatoirement rempli et signé par un des deux parents du mineur.

#### **Responsabilité et assurance :**

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé. Les secours sont assurés par une équipe de secouristes, ainsi chaque coureur autorise le service de secours à prendre les dispositions médicales qui pourraient s'imposer.

Les concurrents, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image, et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés et vidéos pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de décision administrative, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et leur **remettre son dossard contenant une puce électronique sans franchir la ligne d'arrivée.**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MACIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

### **Vols et effractions**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou effractions.

### **Sécurité**

En dehors des voitures des organisateurs, aucun véhicule motorisé ne pourra suivre la course. De même ne sont pas autorisés les accompagnateurs cyclistes. La circulation n'étant pas fermée mais filtrée, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.

Aucun animal ne sera autorisé sur le parcours des épreuves (même pour les chiens tenus en laisse de type cani-cross).

L'épreuve sera encadrée par les organisateurs, la police municipale et la gendarmerie.

Chaque participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, un dossard fourni par l'organisation.

Le temps maximum alloué est de 60 min pour la course de 5 km, 80 min pour les courses 10 km route et 8 km nature, et 120 min pour la course nature de 17 km et la randonnée. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du code de la route.

### **Inscriptions**

Les montants des engagements sont fixés à :

- 10 € pour le 5 km
- 14 € pour le 10 km, la course nature de 8 km
- 16 € pour la course nature de 17 km
- 7 € pour la randonnée
- Gratuit pour les courses enfants.

**Le coût des inscriptions sera majoré de 2 € pour toute inscription le jour de la course.**

L'inscription se fait sur Internet via le site de la course <http://enfiletesbaskets.fr> ou sur <http://www.chrono-start.com>; avant le 17 juin 2022 minuit ;

ou par courrier avant le 15 juin 2022, à l'adresse suivante :

M. Laurent PIGATTO 30 rue des Demoiselles 31330 ONDES.

Retrait des dossards le jour de la course entre 09h00 et 12h00 ou entre 16h00 et 18h00.

Tout engagement est ferme et définitif, et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation ou annulation des épreuves pour raison administrative ou cas de force majeure.

### **Catégories**

Pour les courses des 5 km, 10 km, 8 km et 17 km, les catégories sont : minimes (sur le 5 km uniquement), cadets (sauf sur le 17 km), juniors, espoirs, seniors, Masters. Il n'y aura pas de catégorie handisport.

### **Les Catégories d'âge 2021**

(valable jusqu'au 31 octobre 2021, ces catégories changeront le 1er novembre 2021)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1987 et avant
Seniors	SE	1988 à 1999
Espoirs	ES	2000 à 2002
Juniors	JU	2003 et 2004
Cadets	CA	2005 et 2006
Minimes	MI	2007 et 2008
Benjamins	BE	2009 et 2010
Poussins	PO	2011 et 2012
École d'Athlétisme	EA	2013 à 2015
Baby Athlé	BB	2016 et après

### **Détails des catégories Masters**

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1987 - 1983
	M1	1982 - 1978
	M2	1977 - 1973
	M3	1972 - 1968
	M4	1967 - 1963
	M5	1962 - 1958
	M6	1957 - 1953
	M7	1952 - 1948
	M8	1947 - 1943
	M9	1942 - 1938
	M10	1937 et avant

### **Ravitaillement (point d'eau)**

Ils seront disposés :

- Aux points kilométriques 3 et 8 pour les circuits sur route,
- Au point kilométrique 6 pour la course nature de 8 km,
- Au point kilométrique 10 pour la course nature de 17 km,

Ainsi qu'à l'arrivée des courses, sauf dispositif contraire préconisé dans le respect des règles sanitaires en vigueur au jour de la course..

Il est conseillé au participant de prévoir un ravitaillement personnel, notamment en eau : bouteille, camel back, poche à eau, ...

### **Classements et récompenses**

Seules les épreuves 5 et 10 km « route », et 8 et 17 km « nature » sont chronométrées.  
Les classements seront visibles à partir du lendemain sur <http://enfiletesbaskets.fr>.

Il sera établi un classement féminin et masculin.

Seront récompensés, les 3 premiers au scratch de chaque épreuve chronométrée, ainsi que les premiers de chaque catégorie.

Le chronométrage sera assuré par puce électronique.

Chaque arrivant recevra un cadeau y compris les randonneurs.

### **Acceptation**

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité ainsi que le respect des règles sanitaires en vigueur au jour de la course.